

FORMATION
validante DPC

Médecins généralistes, faites de votre obligation triennale de DPC une opportunité !

CONTEXTE

ELSAN, leader de l'hospitalisation privée, a conclu un partenariat avec le CHEM, organisme de formation, pour vous proposer une **offre de formations validantes DPC, hautement qualitatives.**

Cible : Médecins généralistes

Formations continues de 3h, en soirée

Intérêts : meilleure connaissance de votre territoire et des filières de soins
ELSAN à proximité, création d'un réseau ville-hôpital, rencontre de vos pairs, indemnisation de votre temps passé en formation

BON A SAVOIR

- Ma formation DPC **peut être indemnisée par les pouvoirs publics** si j'ai une activité libérale > 50% (attention vous devez vous inscrire en faisant la demande d'indemnisation auprès de l'Agence nationale du DPC : <https://www.agencedpc.fr/professionnel/> + en vous inscrivant auprès de l'organisme de formation via son site internet : chem-sante.fr).
- Pour toute aide dans votre inscription, vous pouvez contacter le CHEM à secretariat@chem-sante.fr ou au 02 98 46 44 97
- **Forfait d'indemnisation auquel j'ai droit** pour le temps passé en formation : **45€/heure**
- Nombre maximal d'heures de formation DPC prises en charge par les pouvoirs publics sur la période triennale 2023-2025 : **49h** (forfaits 2026 : en attente d'informations complémentaires)
- Le Développement professionnel continu (DPC) est une **obligation triennale** qui s'impose aux 28 professions de santé (article L 4021-1 du Code de la santé publique) = **Chaque professionnel de santé** doit donc, par période de 3 ans, justifier de la réalisation d'actions labélisées DPC par l'Agence nationale du DPC (ANDPC)



chem-sante.fr



02 98 46 44 97



secretariat@chem-sante.fr